

Participer au

« **Prix de Roman Historique Jeunesse** » pour les « nuls »

Cette association regroupe des enseignants du premier et second degré, notamment des professeurs documentalistes (à l'origine du prix) et une conseillère pédagogique.

Tous ses membres sont bénévoles et le fonctionnement de l'association n'est financé que par des subventions ou des dons.

1. Inscrire sa classe

L'inscription se fait de mi-septembre à fin octobre, sur la page d'accueil du site internet : <https://prhj.fr>

Il suffit de remplir le formulaire directement sur ce site.

2. Découvrir le nom des autres établissements participants

A partir du mois de novembre vous recevrez le nom des autres écoles et collèges qui participent au prix. Le but est de vous regrouper si vous souhaitez faire une rencontre avec un des auteurs, pour limiter les frais. Cela peut aussi vous permettre de faire des échanges entre classes.

3. Annoncer son regroupement

Vous choisissez un auteur en commun avec les établissements avec lesquels vous vous regroupez. N'oubliez pas, à ce stade, d'opter pour quelques dates de rencontres possibles.

Important : Envoyez ces deux informations à l'association. (Nom de l'auteur + dates retenues)

4. Attendre la validation du « groupe » et le nom de l'auteur

L'association valide votre groupe et l'auteur choisi **ou** vous informe en cas de problèmes.

5. Contacter l'auteur

L'association vous fournit les coordonnées de l'auteur et c'est à vous de le contacter et d'organiser sa venue avec éventuellement les collègues du regroupement.

6. Financer la venue de l'auteur

a) Les frais de déplacements

Le transport, la restauration, (l'hôtel éventuel) sont à la charge des établissements.

b) Les interventions

- Possibilité d'un financement avec le Pass Culture si l'auteur est référencé sur « Adage » pour les collèges et les lycées.
- Si le Pass Culture ne peut pas être utilisé (car l'auteur n'est pas référencé sur « Adage » ou pour le 1^{er} degré) : l'Association peut prendre en charge la totalité ou une partie de l'intervention de l'auteur, pour les établissements du Loir et Cher, en fonction des subventions obtenues au cours de l'année.

Précisions :

- Les livres sont à acheter par les établissements. (Dans la librairie de votre choix)
- L'inscription est gratuite
- L'inscription se fait **avant les vacances de la Toussaint**